



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Nestlé Waters France

Question au Gouvernement n° 1373

Texte de la question

FERMETURE DE L'USINE NESTLÉ DE MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Roland Blum, pour le groupe UMP.

M. Roland Blum. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'économie et de l'industrie. La direction des usines Nestlé-France a annoncé la semaine dernière qu'elle projetait d'arrêter l'activité de l'usine Saint-Menet à Marseille. Cette décision, aussi brutale qu'inattendue, est inacceptable. Elle entraînera une mise au chômage de 450 personnes et la perte de quelque 200 emplois au sein des entreprises sous-traitantes. Nestlé-France promet certes une reconversion économique du site. Mais personne n'en connaît les conditions. Une telle reconversion prendrait plusieurs années. L'entreprise promet un traitement social exceptionnel, en proposant à chaque salarié un autre emploi sur un site Nestlé à Dieppe, Dijon ou Pontarlier. Comme s'il était simple pour une famille implantée, souvent depuis longtemps, à Marseille de se déplacer d'un coup de baguette magique !

Les élus marseillais, autour de leur maire, ne comprennent pas la décision de supprimer d'un trait de plume cette usine, alors que Nestlé exploite en France 37 établissements et que rien ne prouve, bien au contraire, le manque de rentabilité du site de Marseille.

Enfin, et c'est le comble, il semble que Nestlé-France refuse d'entamer toute négociation avec un éventuel repreneur, en l'occurrence les cafés Legal, qui s'engagerait à poursuivre l'activité en maintenant les emplois. Nous souhaitons que le Gouvernement nous apporte son appui, afin cette activité industrielle soit maintenue à Marseille. Quelle action envisagez-vous d'entreprendre ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie.

M. Patrick Devedjian, ministre délégué à l'industrie. Vous avez raison, monsieur Blum, il s'agit d'un coup dur pour Marseille. Cette entreprise était installée sur un site de vingt-cinq hectares depuis 1948. On ne peut que déplorer que 428 emplois soient menacés.

L'entreprise a, semble-t-il, agi avec un peu de désinvolture, dans la mesure où les élus ont appris cet événement dans la presse, au point que M. Jean-Claude Gaudin, vous-même et M. Renaud Muselier ont dû demander aux dirigeants sociaux de venir leur expliquer ce qu'il en était.

Comment se présente la situation aujourd'hui ? Le Gouvernement a demandé au préfet de région de recevoir les dirigeants sociaux, afin de leur expliquer que l'État serait particulièrement exigeant sur les mesures de reconversion. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

En ce qui concerne le plan social, des mesures de préretraite sont prévues pour quatre-vingts à quatre-vingt-dix personnes âgées d'environ cinquante-cinq ans. La société Nestlé propose de reclasser tous les autres salariés sur les trente-sept sites restant en France. Mais il est vrai, monsieur Blum, que, quand on aime Marseille, il est difficile de s'arracher de cette ville.

Des mesures de réindustrialisation ont été prévues à Marseille accompagnées d'investissements importants. Des mesures en direction des publics les plus défavorisés sont prévues dans les secteurs difficiles.

La société Nestlé a accepté enfin de remettre à la ville les vingt-cinq hectares de son site.

Effectivement, monsieur Blum une offre a été présentée par la société Legal. Curieusement - en tout cas cela nous interpelle - Nestlé refuse de céder son entreprise, alors qu'il ne s'agit pas d'une question de prix, à cette société.

J'ai invité les dirigeants de Legal à venir me rencontrer à Bercy, afin d'examiner, en concertation avec le préfet et la société Nestlé, les conditions d'une reprise sur place. Le Gouvernement s'est occupé activement de la situation de la société Nestlé à Marseille. Nous continuerons à suivre cette affaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1373

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mai 2004